

# Le suivi mensuel du PTI est-il obligatoire selon la convention SAS ?

## Réponse courte

Le suivi mensuel du **PTI** (Plan de Travail Individuel) est effectivement une **obligation légale et conventionnelle** stricte pour tout employeur du **secteur SAS** au Luxembourg selon l'**article 9** de la convention et l'article **L.211-29** du **Code du travail**. Ce suivi détaillé des horaires discontinus, missions à domicile, crédits d'heures, et formations constitue un **élément probant essentiel**, avec conservation obligatoire de **5 ans minimum** et sanctions administratives en cas de non-conformité.

Le défaut de tenue du registre mensuel constitue une infraction aux dispositions du Code du travail (Art. L.211-29), exposant l'employeur à des sanctions de l'Inspection du Travail et aux Mines (ITM) et **fragilisant** sa position en cas de litige sur les calculs complexes (points indiciaires 23,40072 €, primes sectorielles, majorations).

## Définition

Le **PTI** (Plan de Travail Individuel) est le document spécialisé institué par l'**article 9** de la convention SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027). Il recense de manière exhaustive les spécificités sectorielles : heures selon **horaires discontinus**, missions à domicile avec déplacements, gardes et interventions d'urgence, **formations continues** obligatoires, crédits d'heures accumulés, et majorations appliquées pour contraintes sectorielles.

Ce document constitue la **preuve légale** du temps de travail dans le secteur, garantissant la transparence sur les calculs complexes (points indiciaires, primes sectorielles, majorations) et la protection des droits spécifiques aux salariés SAS.

## Questions fréquentes

### Combien de temps faut-il conserver les PTI et quelles sont les sanctions en cas de non-conformité ?

Les PTI doivent être conservés pendant 5 ans minimum avec accès permanent pour l'ITM, dans un archivage sécurisé respectant le RGPD. En cas de non-conformité, les sanctions administratives sont majorées jusqu'à 35 000€ (contre 25 000€ en droit commun), avec des contrôles renforcés de l'ITM spécialisés dans les conventions collectives.

### Comment doit être validé le PTI mensuel dans le secteur SAS ?

Le PTI doit être signé conjointement par le salarié (avec compréhension des spécificités sectorielles) et validé par le responsable ayant une expertise conventionnelle. La validation doit intervenir au plus tard le dernier jour du mois, avec possibilité de corrections en conservant la traçabilité des modifications.

### Le suivi mensuel du PTI est-il obligatoire pour tous les employeurs du secteur SAS au Luxembourg ?

Oui, le suivi mensuel du PTI (Plan de Travail Individuel) est une obligation légale et conventionnelle stricte selon l'article 9 de la convention SAS 2025-2027. Cette obligation s'applique à tous les employeurs du secteur SAS (COPAS, FEDAS, DLJ) pour chaque salarié, indépendamment du type de contrat.

## Quelles informations spécifiques doivent figurer dans le PTI du secteur SAS ?

Le PTI SAS doit contenir des éléments spécialisés : identification du salarié avec carrière (C1-C7), grille applicable avec valeur du point indiciaire (23,40072€), détail des missions à domicile avec temps de déplacement, gestion des crédits d'heures, horaires discontinus, gardes et astreintes avec leurs majorations, et formations continues obligatoires.

## Conditions d'exercice

L'obligation de tenue du **PTI SAS** s'applique selon des modalités renforcées :

Exigence	Règle applicable
Champ d'application	Tous les employeurs relevant de la convention SAS (COPAS, FEDAS, DLJ)
Couverture des contrats	Chaque salarié — CDI, CDD, temps partiel
Contenu obligatoire	Missions domicile, horaires discontinus, gardes, majorations, crédits d'heures
Formations continues	Heures dédiées et leur intégration au PTI
Base mensuelle	Validation obligatoire chaque mois avec signature conjointe
Conservation	5 ans minimum avec accès permanent <a href="#">ITM</a>
Archivage sécurisé	Respect du RGPD pour les données sensibles (secteur soins)
Traçabilité des modifications	Toute correction doit être tracée et justifiée

## Modalités pratiques

Le **PTI SAS** doit impérativement contenir des éléments spécialisés et suivre une procédure rigoureuse :

Élément	Contenu requis
Identification salarié	Carrière (C1-C7), ancienneté, grille applicable
Valeur du point indiciaire	23,40072 € — à mentionner explicitement
Missions à domicile	Localisation, durée, temps de déplacement
Horaires discontinus	Détail des périodes et interruptions
Gardes et astreintes	Modalités et majorations appliquées
Crédits d'heures	Calcul selon modalités de l'article 9
Validation mensuelle	Signature salarié + responsable — délai dernier jour du mois
Corrections	Traçabilité des modifications avec justification

## Pratiques et recommandations

**Paramétrer** un logiciel de gestion du temps adapté aux spécificités SAS — grilles C1-C7, majorations sectorielles, calcul automatique des crédits d'heures selon l'article 9 — avec alertes pour signatures manquantes et incohérences. **Former** les responsables aux spécificités conventionnelles SAS et **valider** mensuellement avec vérification des calculs sectoriels, en assurant un archivage numérique sécurisé avec accès contrôlé. **Tracer** complètement les missions et modifications du PTI, **conserver** les justificatifs des contraintes sectorielles (annulations usagers, modifications organisation) et **assurer** la cohérence avec les bulletins de salaire. **Inform**er la délégation du personnel sur les modalités PTI, **consulter** sur les difficultés d'application sectorielles et **négo**cier des améliorations organisationnelles si nécessaire. **Préparer** les équipes aux contrôles ITM avec expertise sectorielle en maintenant les registres disponibles à toute réquisition.

## Cadre juridique

Référence	Description
Art. <u>L.211-4</u>	Définition de la durée de travail : temps à disposition de l'employeur
Art. <u>L.211-29</u>	Registre spécial obligatoire : inscription heures journalières, prolongations, nuit, dimanche, fériés
Art. <u>L.211-30</u>	Dérogations aux obligations d'enregistrement du temps de travail par convention collective
Art. <u>L.162-12</u>	Contenu obligatoire des CCT : dispositions sur l'organisation du travail et les rémunérations
Art. 9 CCT SAS 2025-2027	PTI et modalités de gestion spécialisées — suivi mensuel obligatoire
Art. 22 CCT SAS 2025-2027	Horaires discontinus et contraintes d'organisation — traçabilité requise
Art. 25 CCT SAS 2025-2027	Adaptations aux besoins usagers avec documentation du PTI
Art. 28 CCT SAS 2025-2027	Consultation du personnel et transparence sur le suivi des heures

Le **non-respect** des obligations PTI dans le secteur SAS expose l'employeur aux sanctions de l'ITM et **fragilise** sa position en cas de litige sur les calculs complexes sectoriels — rappels de salaire, primes non versées, majorations contestées. Une attention particulière doit être portée à la **formation** des équipes et à la sécurisation des processus, car l'ITM effectue des contrôles renforcés avec expertise spécialisée conventions collectives.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.